

Département de la NIEVRE République Française Arrondissement de : NEVERS Commune : POISEUX	<p style="text-align: center;"><b><u>EXTRAIT DU REGISTRE</u></b> <b><u>DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</u></b> <b><u>DE LA COMMUNE DE POISEUX</u></b></p> <p style="text-align: center;">Séance du : 22 Décembre 2023</p>
---	--

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de membres présents : 6

Nombre de Procurations : 2

Nombre d'absents : 2

Date d'affichage : 18/12/2023

Date de convocation du conseil : 18/12/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-deux du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mr FITY Jean- Louis, Maire.

Etaient présents :

M. FITY Jean-Louis  
Mme COLIN Michèle  
M. GUION Wilfried  
M. LAFARGUE Jérôme  
M. LONGO Thierry  
M. de VILLAINES Jean

Procuration :

Mme BALDACINI Angélique donne procuration à Mme Michèle COLIN  
M. RABIEGA Yann donne procuration à Mr Jean-Louis FITY

Etaient absents :

M. GALLET Laurent, M. JOUSSOT David

Secrétaire de séance : M. Jérôme LAFARGUE

**DELIBERATION CLÔTURE DE LA REGIE DE RECETTES POUR LES DROITS DE PLACE (2023/22/12/DE 49)**

VU le Code Municipal

VU le Code des Communes, décret 62.1587 du 29 décembre 1962 et décret 64.486 du 28 mai 1964

VU la délibération en date du 25 janvier 2013 instituant une régie de recettes pour l'encaissement de droits de place sur le marché de POISEUX.

VU l'Avis de M. le trésorier Principal de GUERIGNY en date du 5 mars 2013

CONSIDERANT que cette régie n'a plus d'intérêts étant donné la gratuité des emplacements depuis 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la suppression de la régie de recettes pour les droits de place
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré à POISEUX, le 22 Décembre 2023

Le Maire

Jean-Louis FITY